

Mémoire pour les consultations prébudgétaires organisées en prévision du budget fédéral de 2021

Par : Tristan Goodman, président, Association des explorateurs et producteurs du
Canada



Recommandation 1 : Que le gouvernement mette en œuvre un programme d'information interministériel, coordonné et uniforme à l'intention des Canadiens et des investisseurs étrangers à l'appui du développement propre continu des ressources en hydrocarbures du Canada en mettant l'accent sur les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Recommandation 2 : Que le gouvernement élargisse les mesures de soutien au nettoyage des infrastructures pétrolières et gazières orphelines et inactives pour inclure le Programme de surveillance des puits du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières des Territoires du Nord-Ouest et le Compte de réserve du Fonds de cessation d'exploitation du Manitoba.

Recommandation 3 : Que le gouvernement convertisse le Fonds de réduction des émissions, qui est un prêt fédéral qui peut optionnellement être converti en subvention, en un programme de prêt (70 %) et de subvention (30 %) combinés, car de nombreux producteurs qui souhaitent investir dans la réduction des émissions sont soumis à des limitations quant à ce qu'ils peuvent mettre en œuvre dans le contexte actuel des prix des produits de base.

Recommandation 4 : Que le gouvernement crée et permette la mise en place de nouveaux outils financiers et modèles d'affaires pour veiller à ce que les peuples autochtones puissent tirer pleinement parti du développement des ressources sur les territoires traditionnels en tant que participants aux capitaux propres par l'entremise d'entités de type fiducies de revenu. En outre, qu'il permette immédiatement aux entreprises autochtones de « couvrir » la production de pétrole et de gaz naturel comme toutes les entreprises du secteur privé peuvent le faire.

Recommandation 5 : Que le gouvernement autorise le secteur de l'énergie à émettre des actions accréditatives pendant trois ans, car les marchés de capitaux actuels sont gelés et la mobilisation de capitaux est à la fois difficile et coûteuse.

Recommandation 6 : Que le gouvernement instaure un crédit d'impôt calqué sur la Section 45Q du code fiscal des États-Unis, laquelle prévoit un crédit d'impôt pour le CO₂ qui est capté, séquestré ou utilisé.

Recommandation 7 : Que le gouvernement élabore un mécanisme pour reconnaître la contribution de l'industrie énergétique canadienne à la réduction des émissions mondiales grâce à l'exportation de GNL servant à remplacer le charbon.

Contexte

L'Association des explorateurs et producteurs du Canada (AEPC) représente plus de 100 petites et grandes entreprises canadiennes de production de gaz naturel et de sables bitumineux. Les membres de l'AEPC emploient des dizaines de milliers de Canadiens d'un océan à l'autre, ce qui représente plus de 100 milliards de dollars d'actifs sur le marché. En plus de l'emploi direct, le secteur canadien de l'énergie appuie également la demande de services professionnels, de fabrication et d'entreprises canadiens dans les villes du pays, y compris Montréal, Toronto et Vancouver.

Comme les Canadiens le comprennent bien maintenant, la pandémie de COVID-19 a intensifié les défis nationaux et internationaux de longue date auxquels l'industrie énergétique est confrontée. Si les répercussions économiques de la COVID-19, la baisse des prix mondiaux des produits de base et la réduction des niveaux d'investissement étranger devaient se prolonger, les effets cumulatifs pourraient avoir de graves conséquences économiques pour l'ensemble du pays. En tant que telle, la planification de la reprise après la pandémie de COVID-19 devrait permettre au secteur canadien solide et dynamique de l'énergie d'assurer l'activité économique et la création d'emplois partout au pays. Il incombe au gouvernement du Canada de collaborer avec l'industrie pour établir une vision du secteur canadien de l'énergie dans un monde où les émissions de carbone sont limitées.

Compte tenu du contexte exposé ci-dessus, l'AEPC soumet les recommandations suivantes dans le cadre des consultations prébudgétaires organisées en prévision du budget fédéral de 2021.

Recommandation 1 : Exprimer publiquement son soutien au secteur canadien de l'énergie

Tout d'abord, nous aimerions profiter de l'occasion pour féliciter de nouveau le gouvernement du Canada pour ses efforts soutenus visant à soutenir l'industrie énergétique canadienne pendant cette période sans précédent. Alors que nous entamons la planification de la reprise économique, **l'AEPC recommande que le gouvernement mette en œuvre un programme d'information interministériel, coordonné et uniforme à l'intention des Canadiens et des investisseurs étrangers à l'appui du développement propre des ressources en hydrocarbures du Canada en mettant l'accent sur les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**. L'industrie énergétique canadienne est innovatrice, adaptable et résiliente. Elle peut continuer d'offrir un avantage concurrentiel à long terme à l'économie canadienne alors que nous travaillons ensemble à définir une nouvelle ère pour l'avenir énergétique du Canada, qui prend en compte la nécessité de respecter nos engagements climatiques en vertu de l'Accord de Paris tout en continuant de produire les hydrocarbures nécessaires.

Recommandation 2 : Élargir le financement de la réhabilitation des puits inactifs et orphelins partout au Canada

L'AEPC félicite le gouvernement fédéral de s'être engagé à verser 1,72 milliard de dollars aux gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique pour la remise en état de puits inactifs et orphelins. Les 37 000 demandes provenant de la seule province de l'Alberta¹ montrent l'intérêt évident pour ce programme. On estime que le programme créera 5 200 emplois en Alberta seulement et qu'il entraînera indirectement une

¹ Graney Emma, « Alberta flooded with applications for grants to clean up inactive oil and gas wells », *The Globe and Mail*, 24 mai 2020.

augmentation des dépenses au titre de services financiers et professionnels partout au pays.

Compte tenu du succès rapide du programme, nous recommandons que le gouvernement du Canada l'étende à d'autres provinces. Le programme serait un atout pour les quelque 600 puits orphelins recensés par le Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (BOROPG) des Territoires du Nord-Ouest² et pour les 2 100 puits recensés par le Compte de réserve du Fonds de cessation d'exploitation du Manitoba³. L'assainissement de ces puits permettra à des centaines de Canadiens de reprendre le travail tout en appuyant les objectifs environnementaux du Canada.

Recommandation 3 : Convertir le Fonds de réduction des émissions en un programme de subventions pour les producteurs écrasés par la dette

L'AEPC appuie fortement le programme du Fonds de réduction des émissions (FRE) de 750 millions de dollars mis en place par le gouvernement du Canada.

Comme le programme est encore en cours de conception par Ressources naturelles Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor, nous exhortons le gouvernement à tenir compte de la récente volatilité économique à laquelle fait face l'industrie énergétique. D'après les renseignements actuellement disponibles, le FRE verserait des contributions remboursables aux sociétés pétrolières et gazières traditionnelles et extracôtières admissibles pour leur permettre de déployer des technologies de réduction des émissions. Toutefois, compte tenu des circonstances, de nombreux producteurs ne peuvent tout simplement pas se permettre de contracter davantage de dettes.

L'AEPC recommande que, jusqu'au retour d'une certaine stabilité de marché, le gouvernement convertisse le Fonds de réduction des émissions, qui est un prêt fédéral qui peut optionnellement être converti en subvention, en un programme de prêt (70 %) et de subvention (30 %) combinés, car de nombreux producteurs qui souhaitent investir dans la réduction des émissions sont soumis à des limitations quant à ce qu'ils peuvent mettre en œuvre dans le contexte actuel des prix des produits de base. Cette conversion permettra à un plus large éventail de producteurs, particulièrement aux petits producteurs, d'avoir accès au programme.

Recommandation 4 : Soutenir de nouveaux modèles d'affaires qui favorisent la réconciliation

L'industrie énergétique canadienne est l'un des plus importants employeurs des peuples autochtones au Canada. Toutefois, les membres de l'AEPC croient fermement qu'il faut faire davantage pour que les peuples autochtones participent à notre prospérité à titre de partenaires égaux. L'AEPC demande au gouvernement fédéral de permettre la mise en place et d'appuyer de nouveaux modèles d'affaires et outils financiers qui permettront aux peuples autochtones de profiter du développement de ressources sur leurs territoires traditionnels.

L'AEPC recommande que le gouvernement du Canada veille à ce que les entreprises autochtones aient accès à des instruments de prêt et d'emprunt

² BOROPG, *Well Watch Program*, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2020.

³ Manitoba Petroleum Resources, *Certificates of Abandonment Issued*, 2020.

efficaces en autorisant la création de fiducies de revenu pour les petites et moyennes entreprises énergétiques canadiennes ayant une importante participation autochtone au capital. De même, l'AEPC recommande que le gouvernement appuie la proposition du Conseil des ressources indiennes visant à permettre aux nations autochtones participant à des activités pétrolières et gazières de fonctionner comme des entreprises normales et d'entreprendre des opérations de couverture financière.

Recommandation 5 : Encourager l'adoption de technologies propres

Le Canada doit contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques anthropiques, notamment en prenant de nouvelles mesures pour veiller à ce que l'industrie énergétique canadienne soit la plus propre au monde. Cela ne sera possible que grâce au déploiement à grande échelle de technologies propres comme le captage et le stockage du carbone (CSC).

Ce déploiement de technologies propres nécessitera un investissement en capital de la part des producteurs, car les technologies clés de réduction des émissions comme le CSC sont encore extrêmement coûteuses⁴. Les coûts prohibitifs, conjugués à la baisse et à la volatilité des prix des produits de base, ont considérablement réduit l'accès aux sources classiques de capitaux pour les entreprises énergétiques qui veulent atteindre des objectifs environnementaux. Dans ce contexte, le financement du CSC et des technologies connexes de réduction des émissions est hors de portée pour de nombreuses entreprises. Les producteurs doivent avoir accès à de nouvelles sources de liquidités pour investir et, à terme, déployer ces solutions.

Pour permettre aux producteurs de mobiliser les capitaux dont ils ont besoin pour investir dans les technologies de réduction d'émissions, **l'AEPC recommande que le gouvernement autorise les producteurs à émettre des actions accréditatives pendant trois ans, car les marchés de capitaux actuels sont gelés et la mobilisation de capitaux est à la fois difficile et coûteuse.** Les actions accréditatives sont un mécanisme financier utilisé depuis des décennies par l'industrie énergétique canadienne pour financer les coûts d'exploration et de mise en valeur à l'aide de capital privé. Ce mécanisme est largement compris par l'industrie, l'Agence du revenu du Canada et le secteur financier, et aiderait à couvrir le coût initial du déploiement de technologies propres.

Recommandation 6 : Instaurer un crédit d'impôt pour le captage du carbone

Le CSC va contribuer de façon importante à la réduction des émissions intérieures et mondiales de GES, appuyant le respect des engagements du Canada en matière de changement climatique. Afin d'encourager toutes les entreprises énergétiques à respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre de l'Accord de Paris et de veiller à ce qu'elles puissent le faire, **l'AEPC recommande que le gouvernement du Canada mette en place un crédit d'impôt similaire à celui de la Section bipartite 45Q aux États-Unis.** Le crédit d'impôt américain de la Section 45Q a été établi en 2008 et prévoit un crédit d'impôt de 35 \$ US par tonne de CO₂ pour les projets admissibles qui stockent de façon sécuritaire le CO₂ capté dans des formations géologiques ou qui utilisent le CO₂ capté comme matière première. La mise en place au Canada d'un crédit d'impôt tel que celui de la

⁴ Sara Budinis, « An assessment of CCS costs, barriers and potential », *Energy Strategy Reviews*, volume 22, novembre 2018.

Section 45Q pourrait également appuyer la mise en œuvre de la Norme sur les combustibles propres et des aspirations aux émissions nulles.

Recommandation 7 : Élaborer des mécanismes pour reconnaître la réduction des émissions à l'échelle mondiale

L'avenir énergétique du Canada va être façonné par le développement propre du gaz naturel liquéfié (GNL). L'industrie canadienne du GNL va demeurer un avantage concurrentiel, tant à l'échelle nationale qu'internationale. À l'heure actuelle, le charbon représente 30 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone liées à l'énergie, la plupart de ces émissions provenant de centrales thermiques alimentées au charbon en Chine et en Inde⁵. La conversion de ces sources d'énergie en GNL canadien entraînerait une réduction importante des émissions puisque le GNL canadien est 65 % plus propre que le charbon thermique⁶.

L'AEPC recommande que le gouvernement du Canada établisse officiellement un mécanisme de reconnaissance du mérite des entreprises canadiennes pour la réduction de leurs émissions mondiales, que ce soit au moyen de l'article 6 de l'Accord de Paris ou d'ententes contractuelles négociées bilatéralement. Si la communauté internationale parvient à un accord sur la base de l'article 6, le Canada pourrait faire valoir la réduction de ses émissions à l'étranger dans le cadre de ses objectifs de réduction des émissions intérieures pour 2030. Un solide accord sur les résultats d'atténuation transférables à l'échelle internationale peut aider le Canada à faire croître son industrie énergétique tout en réduisant ses émissions partout dans le monde.

⁵ Agence internationale de l'énergie, *Global Energy & CO2 Status Report 2019*, mars 2019.

⁶ Association canadienne des producteurs pétroliers, *How does Canadian LNG stack up versus coal for GHGs?*, 15 mars 2019.